

Compiègne, le 11 octobre 2019

L'inspecteur de l'Éducation nationale  
chargé de la circonscription de Compiègne

à

Mesdames et messieurs les directeurs d'école  
Mesdames et messieurs les enseignants  
Mesdames les membres du R.A.S.E.D.

Dossier suivi par :  
Raphaël TEUF  
Inspecteur de l'Éducation nationale

Réf. RT / 2019-2020

Tél. 03.44.23.57.10  
Fax : 03.44.23.57.11  
Mèl : ien60.compiègne@ac-amiens.fr

Adresse postale :  
5, rue Édouard Branly  
60200 Compiègne

Horaires d'accueil du public  
et d'accueil téléphonique :  
- du lundi au vendredi  
de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h00  
- le mercredi de 8h00 à 11h30

**Objet : note de service n°4 – Les modalités d'accompagnement et d'évaluation.**

Références :

- Arrêté du 21 juin 2019 modifiant l'arrêté du 5 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du rendez-vous de carrière des personnels enseignants, d'éducation et de psychologues du ministère chargé de l'éducation nationale.
- Arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation
- Arrêté du 26 avril 2017 relatif au référentiel de connaissances et de compétences des psychologues de l'Éducation nationale.
- Circulaire n° 2014-163 du 1-12-2014 relative au référentiel métier des directeurs d'école.
- Circulaire n° 2015-207 du 11-12-2015 relative aux missions des corps d'inspection.
- Guide du rendez-vous de carrière des personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'Éducation nationale.

**L'évaluation professionnelle comporte deux modalités :**

- l'accompagnement ;
- les rendez-vous de carrière.

**1. L'accompagnement**

L'accompagnement continu des enseignants dans l'exercice de leur métier est l'une des finalités du projet de la réforme de l'évaluation professionnelle. Il s'agit d'un processus dynamique qui s'inscrit dans un temps long, à même de permettre l'évolution des pratiques didactiques et pédagogiques.

Il peut se concevoir de manière collective ou individuelle, dans le cadre d'une relation de confiance, permettant de soutenir les enseignants, dans l'exercice de leur mission.

L'accompagnement professionnel peut être initié, à tout moment de la carrière à la demande des personnels ou d'une équipe, ou, résulter d'une proposition de l'équipe de circonscription.

Il peut porter sur la conception et la mise en œuvre de projets ou de dispositifs pédagogiques, sur l'évolution des pratiques pédagogiques en articulation avec les orientations locales (projet d'école, projet de réseau) ou à la suite d'une formation de proximité.

Il peut aussi s'agir de l'explicitation des orientations nationales, académiques et d'un accompagnement soutenant leur déclinaison au niveau local.

Cet accompagnement pourra également consister en une aide à la mise en place des programmes et à l'évaluation des acquis des élèves.

Il permet aussi de soutenir les personnels souhaitant élargir leur champ de responsabilités au sein de l'école, au niveau de la circonscription, du département ou de l'académie.

Le scénario de cet accompagnement sera à co-construire avec les formateurs. Il se tissera autour d'observations au sein des classes et d'échanges professionnels.

Concernant les enseignants titulaires 1<sup>er</sup> année et 2<sup>ème</sup> année, un accompagnement obligatoire sera mis en place par l'équipe de circonscription. Les modalités ont été présentées lors de la réunion d'information du 17 septembre 2019.

## 2. Les rendez-vous de carrière

L'objectif de ces rendez-vous de carrière est de « **reconnaître la valeur professionnelle** ». Ces moments de rencontre sont également destinés à valoriser les compétences identifiées, à identifier les besoins en formation et repérer les expertises spécifiques et les difficultés éventuelles.

Les enseignants éligibles ont été informés via I PROF. Des premières dates ont déjà été posées pour ces rencontres. Je vous invite vivement à consulter votre messagerie pour vérifier si vous êtes concernés.

### 2.1 - La préparation

L'agent pourra se référer au *guide du rendez-vous de carrière des personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'Éducation nationale* (annexe 1).

Un document préparatoire (annexe 2) est proposé. À votre disposition, il doit vous permettre de guider votre préparation et votre évaluation. L'objectif étant d'inscrire ce rendez-vous, dans un processus d'évaluation formative qui favorise la mise à distance professionnelle.

À caractère non obligatoire, il relève de votre choix de me transmettre ce document en amont de la visite.

### 2.2 - Le « rendez-vous de carrière »

#### Pour les enseignants

Le rendez-vous de carrière comporte une inspection en situation professionnelle. Celle-ci est suivie d'un court entretien avec un retour pédagogique / didactique sur l'observation, puis d'un entretien de « *rendez-vous de carrière* ».

##### o La visite en classe

L'observation est conduite dans une perspective positive. Elle a pour objectif d'évaluer et donc de reconnaître l'ensemble du travail de l'enseignant, compte tenu des conditions particulières d'exercice.

Observation de la pratique de classe (environ 1h30). Elle s'exercera à travers une ou deux séances impliquant l'enseignant et les élèves. Il s'agira donc de privilégier de véritables situations d'apprentissage. Les supports sur lesquels travailleront les élèves seront mis à ma disposition.

Observation du travail habituel de la classe. L'enseignant rassemblera les documents suivants qu'il mettra à ma disposition en un lieu de la classe :

- le registre d'appel et la répartition des élèves ;
- les documents professionnels qu'il utilise : *emploi du temps, cahier-journal, progressions/programmations, manuels, outils d'évaluation et de suivi des élèves (carnet de suivi, PPRE, PAP, ...), livrets scolaires et tout autre document susceptible de mettre en valeur l'ensemble de son travail ;*
- l'ensemble des outils dont disposent les élèves (une série) ;
- les résultats aux évaluations et leur analyse (synthèse des acquis de fin d'école maternelle, évaluations diagnostiques CP, CE1...).

Tout document explicitant le projet de classe et son articulation aux priorités du projet d'école peut être transmis.

o L'entretien de « rendez-vous de carrière »

Il s'agira de situer votre enseignement, par rapport au projet d'école, aux acquis des élèves en référence au socle commun des connaissances, de compétences et de culture et à la mise en œuvre des priorités nationales et académiques.

L'entretien doit d'abord vous permettre d'exposer votre travail, d'argumenter vos choix pédagogiques et d'éclairer le fonctionnement de votre classe. Il doit ensuite permettre, à l'appui de constats partagés, d'identifier les atouts et les points d'amélioration de votre action.

Enfin, il doit conduire à définir une direction de travail, voire, le cas échéant, un projet de formation.

Pour les enseignants spécialisés

Les modalités tiennent compte de la spécificité de l'action des enseignants spécialisés, auprès des élèves et des équipes enseignantes.

Le rendez-vous de carrière se déroulera, aussi, en deux temps :

- une observation en situation professionnelle, lors de séances avec des élèves, suivie d'un court entretien ;
- un temps d'entretien « *rendez-vous de carrière* »

L'enseignant spécialisé veillera à établir en amont un bilan d'étape quantitatif et qualitatif de son action.

Pour les enseignants remplaçants

Les points suivants feront l'objet d'une attention particulière : cohérence du travail proposé avec le travail effectué en amont par le titulaire de la classe, pertinence des outils utilisés, qualités relationnelles et adaptabilité au public.

Outre les séances menées face aux élèves, l'examen des procédures adoptées pour prendre immédiatement en charge une classe et la documentation générale seront pris en compte comme éléments de la continuité éducative.

Il est important de pouvoir présenter un document de type « *cahier journal* » qui permet d'avoir une lecture de l'ensemble des temps de remplacement effectué et des niveaux d'intervention.

Pour les enseignants directeurs

Les modalités tiennent compte de la spécificité de l'action des directrices ou directeurs d'école, auprès des élèves et des équipes enseignantes (*circulaire n° 2014-163 du 1-12-2014 relative au référentiel métier des directeurs d'école*)

Le rendez-vous de carrière se déroulera, aussi, en deux temps :

- une observation en situation professionnelle suivie d'un court entretien ;
- un temps d'entretien « *rendez-vous de carrière* » qui prendra en compte les missions spécifiques du directeur d'école.

Pour les directrices et les directeurs d'école totalement déchargés, le rendez-vous de carrière comporte uniquement un entretien.

#### Pour les coordonnateurs de réseau d'Éducation prioritaire

Les modalités tiennent compte de la spécificité de l'action des coordonnateurs de réseau d'Éducation prioritaire.

Le rendez-vous de carrière comporte uniquement un entretien. Le coordonnateur de réseau d'Éducation prioritaire veillera à établir en amont un bilan d'étape quantitatif et qualitatif de son action.

#### Pour les psychologues de l'Éducation nationale

Les modalités tiennent compte de la spécificité de l'action des psychologues de l'Éducation nationale (*arrêté du 26 avril 2017 relatif au référentiel de connaissances et de compétences des psychologues de l'Éducation nationale*).

Le rendez-vous de carrière comporte uniquement un entretien. Le psychologue de l'Éducation nationale veillera à établir en amont un bilan d'étape quantitatif et qualitatif de son action.

### 2.3 - Le compte-rendu d'évaluation professionnelle

Renseignée par l'IEN, la grille nationale de compétences (*cf. annexe 3, modèles 1 et 4 du guide du rendez-vous de carrière*) est complétée avec quatre appréciations possibles : « *à consolider* », « *satisfaisant* », « *très satisfaisant* » et « *excellent* » et une appréciation littérale.

Ce compte-rendu sera envoyé à l'agent sur son adresse mail professionnelle qui peut, à cette occasion, formuler par écrit des observations dans un délai de trois semaines. Le cas échéant, l'indication « *néant* » devra être apportée.

### 2.4 - La phase de notification : appréciation finale

L'appréciation finale est émise par l'IA-DASEN qui s'appuie sur l'avis de l'IEN.

J'espère que la mise en œuvre de ces modalités conduira à des rendez-vous de carrière bénéfiques en permettant un échange constructif par l'instauration d'un dialogue privilégié.

*Je vous remercie pour votre engagement  
et vous renouvelle toute ma confiance.*

Raphaël TEUF



Inspecteur de l'Éducation nationale  
chargé de la circonscription de Compiègne

#### Documents joints :

- annexe 1 : guide du rendez-vous de carrière ;
- annexe 2 : aide à la préparation du rendez-vous de carrière ;
- annexe 3 : compte-rendu du rendez-vous de carrière des enseignants.

